



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Creation

Question écrite n° 2617

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la baisse des créations d'entreprises en France. Il s'avère en effet, selon un récent sondage, que le nombre de ces créations a diminué de 5,1 p. 100 en 1992 par rapport à 1991. Il demande par conséquent quelles dispositions compte prendre le ministre pour remédier à cette situation préoccupante.

### Texte de la réponse

Contrairement à la tendance générale de baisse des créations d'entreprises en France en 1992 par rapport à 1991, relevée avec inquiétude par l'honorable parlementaire, le nombre des entreprises créées en 1993 a augmenté de 1,3 p. 100 par rapport à 1992. Cette augmentation est particulièrement nette au dernier trimestre 1993 puisqu'elle est de 5,8 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Quant au nombre d'entreprises créées ou reprises par des demandeurs d'emploi avec l'aide du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la progression est de 8 p. 100 sur l'ensemble de l'année et de 25 p. 100 sur le dernier trimestre. La réforme des aides du ministère du travail prévue à l'article 6 de la loi quinquennale n° 1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle devrait conforter cette tendance. Elle vise en effet à simplifier le dispositif par la fusion de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE) et du Fonds départemental pour l'initiative des jeunes (FDIJ), la création d'un taux unique et l'accélération de la procédure.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2617

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 18 avril 1994

**Question publiée le :** 21 juin 1993, page 1716

**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2077